

Dijon métropole invite les habitants de Dijon métropole à donner leur avis en ligne

sur le projet de Plan Climat et Biodiversité

10 avril 2025 au 10 mai 2025

Conformément à la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, et après en avoir délibéré le **30 mai 2017**, Dijon métropole a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Climat et Biodiversité.

Ce projet de plan ainsi que l'étude environnementale ont été approuvés le **26 septembre 2024** par le conseil métropolitain et soumis pour avis aux autorités compétentes.

Une procédure de consultation du public est organisée pour recueillir les avis des habitants sur le projet de Plan Climat et Biodiversité **du Jeudi 10 avril 2025 au samedi 10 mai 2025**.

Le dossier soumis à la consultation comprend les documents suivants :

Le plan climat et biodiversité

- La délibération n°5 du 26 septembre 2024 : Plan Climat et Biodiversité
- Le Plan Climat et Biodiversité 2024-2030
- Le livre blanc de la concertation
- La Contribution du Conseil de Développement
- Le rapport d'étude du projet collectif INET 2023 (Transition climatique et justice sociale)
- Les éléments de contextes généraux
- Le diagnostic technique réglementaire
- Le Schéma Directeur des Energies
- Le Diagnostic de Vulnérabilité
- La méthodologie générale d'élaboration du Plan Climat et Biodiversité
- La modélisation de la trajectoire
- L'avis de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté
- L'avis de Monsieur le Vice-Président pour Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

L'étude environnementale

- L'étude environnementale en application de l'article R.122-17 du code de l'environnement (état initial de l'environnement, évaluation environnementale résumé non technique)
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bourgogne Franche-Comté

Modalités de la consultation publique : donnez votre avis en ligne !

Les documents du projet du Plan Climat et Biodiversité sont disponibles en version numérique sur le site internet de Dijon métropole :

<https://www.dijon-metropole.fr/dijon-metropole-a-votre-service/plan-climat-et-biodiversite/>

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public -du **10 avril 2025 au 10 mai 2025**- à l'adresse mel suivante :

consultation-planclimatetbiodiversite@metropole-dijon.fr

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

A l'issue de la consultation, le projet de Plan Climat et Biodiversité pourra éventuellement être modifié pour prendre en compte des remarques et avis.

Conformément à la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, le projet de Plan Climat et Biodiversité sera soumis à l'approbation définitive du conseil métropolitain de Dijon métropole le **26 juin 2025**.

François REBSAMEN
Président de Dijon métropole